

RETRAITES 40 ANS, C'EST DÉJÀ TROP !

Avec la réforme Balladur d'août 1993, puis les réformes Fillon de 2003 et Bertrand de 2007 et 2008, le droit à la retraite à 60 ans est battu en brèche: remise en cause de la durée de cotisation de 37,5 années dans le secteur privé, alignement à 40 ans de cotisation dans le public et le privé, passage à 41 ans en 2012, remise en cause des régimes spéciaux.

Depuis la crise est intervenue, montrant la faillite et le danger du modèle économique libéral et la nécessité de changer de modèle.

Pourtant, les pistes de «réforme» des retraites qui se dessinent pour 2010 sont les mêmes qu'avant la crise:

- remise en cause des 60 ans;
- nouvel allongement de la durée de cotisation;
- mise en place d'un régime par points ou de comptes notionnels favorisant l'individualisation au détriment de la solidarité.

Trouvez l'erreur!

Au nom de quoi, parce qu'on vit plus longtemps faudrait-il travailler plus longtemps?

Le droit à la retraite est l'un des progrès qui ont favorisé l'augmentation de l'espérance de vie moyenne: heureusement, les salariés ne sont plus obligés de travailler jusqu'au bout.

Et viendrait-il à l'idée d'imposer que les femmes travaillent plus longtemps sous prétexte qu'elles vivent plus longtemps?

Une autre solution que le recul des droits et du progrès doit être choisie!

La question essentielle est celle du financement.

C'est donc sur le financement qu'il faut agir et trouver des solutions durables permettant de préserver les retraites par répartition et un droit à une vraie retraite.

Ce qu'il faut savoir

- ▶ Une hausse des cotisations retraite de 1 point, **c'est + 4 milliards d'euros de recettes pour le régime général;**
- ▶ Un élargissement de l'assiette des cotisations à l'intéressement et à la participation, **c'est + 3 milliards d'euros de recettes;**
- ▶ Une taxation des bénéfices non réinvestis, plus de 100 milliards d'euros en 2008, **rapporterait, avec une taxe à 5%, + 5 milliards d'euros;**
- ▶ Une augmentation générale des salaires représente, avec 1 point de masse salariale en plus dans le secteur privé, **+ 0,65 milliard d'euros de recettes pour le régime général;**
- ▶ Une compensation intégrale des exonérations de Sécurité sociale, **c'est + 1 milliard d'euros de recettes pour l'assurance-vieillesse;**
- ▶ Un financement réel des éléments de solidarité dans le régime général **c'est + 12 milliards d'euros de recettes;**
- ▶ 1 million d'emplois supplémentaires, c'est au minimum **3 milliards d'euros de cotisations vieillesse en plus.**

Ces propositions nécessitent une répartition plus juste des richesses, appellent une politique économique et sociale différente, axée sur la croissance et la création d'emplois, ainsi qu'une grande réforme fiscale.

On doit pouvoir dégager des recettes pour les retraites quand on en trouve pour les banques.



SNUDI-FO Section d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Si la retraite n'est plus systématiquement synonyme de pauvreté, il n'en demeure pas moins que :

- D'ores et déjà, de plus en plus de salariés sont contraints de travailler plus longtemps pour bénéficier d'une retraite à taux plein.
- La retraite des femmes est inférieure de 40% à celle des hommes.
- 700 000 personnes vivent avec le minimum vieillesse (677 euros par mois).
- Près d'un retraité sur dix (1,2 million) vit avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté!

Le SNUDI Force Ouvrière revendique :

- le maintien du droit à la retraite à 60 ans ;
- un taux de remplacement de haut niveau (75% du salaire moyen) ;
- l'arrêt de l'allongement de la durée de cotisation, dans la perspective d'un retour à 37,5 années de cotisations pour tous, public-privé ;
- une revalorisation des retraites indexée sur les salaires ;
- la prise en compte de la pénibilité ;
- le maintien des droits familiaux et conjugaux.

Pour la fonction publique et les régimes spéciaux,

Le SNUDI Force Ouvrière exige:

- le maintien du code des pensions et des statuts particuliers ;
- le maintien du calcul sur les six derniers mois ;
- une meilleure prise en charge des rémunérations accessoires ;
- la garantie d'une pension à 60 ans.

Force Ouvrière appelle tous les salariés et retraités à se mobiliser pour faire entendre nos revendications et défendre nos systèmes de retraites solidaires et par répartition.

Force Ouvrière s'oppose à la remise en cause du droit à la retraite à 60 ans et à l'allongement de la durée de cotisation.